



République et canton de Genève

Commune de Cartigny

Dans sa séance du 17 février 2020, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à une modification de la convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex

Le Conseil municipal décide par 11 voix, soit à l'unanimité :

1. D'adopter les modifications apportées à la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex, du 5 juin 2008, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible)
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, membres de l'Arrondissement.

Dernier jour du délai référendaire : 6 avril 2020

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 26 février 2020

Le président

Guy Vouillamoz